RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ANNÉE 2022

DATE	LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023	**HEURE**	15h00
ENDROIT	INCINÉRATEUR ET VISIO-CONFÉRENCE TEAMS		
RÉUNION NO.	2023-01		
RÉDIGÉ PAR	CHRISTIAN PARÉ	**VÉRIFIÉ PAR**	FRANÇOIS LEMAY / MÉLANIE ASSELIN

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue - Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 novembre 2022
3. Bilan des opérations pour l'année 2022
4. Principaux travaux et activités réalisés en 2022
5. Projets et activités à venir
6. Suivi de l'échantillonnage et de la caractérisation des émissions atmosphériques
7. Avis d'émissions élevées
8. Questions diverses
9. Mot de la fin

SONT PRÉSENTS :

- M. Geneviève Delisle-Thibeault, conseillère principale, *COOP FA*, représentante d'un groupe environnemental
- Mme Karole Labrie, représentante des *Amis du boisé de l'Auberivière*
- M. Jean-Pierre Larouche, citoyen habitant dans le secteur de l'incinérateur
- Mme Fleur Paradis, conseillère municipale, représentante de l'exploitant

- Mme Mélanie Asselin, conseillère en qualité de l'air, Division de la protection et du contrôle environnemental, Ville de Lévis
- M. François Lemay, coordonnateur à l'incinérateur, Service des matières résiduelles Ville de Lévis
- M. Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles, secrétaire du comité, Ville de Lévis

1. MOT DE BIENVENUE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lemay fait la lecture de l'ordre du jour et en propose l'adoption.

Résolution 2022-01
Il est proposé par Madame Karole Labrie, appuyée par Jean-Pierre Larouche, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal du comité de vigilance 2022 est projeté à l'écran et lu à haute voix par M. Lemay. Les membres du comité qui étaient présents lors de cette rencontre sont d'avis qu'il est conforme.

Résolution 2022-01
Il est proposé par Madame Fleur Paradis, appuyée par Karole Labrie, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. BILAN DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur François Lemay effectue un retour sur l'année 2022 à l'aide d'une présentation PPT. Il résume les faits saillants du bilan des opérations de l'incinérateur à l'aide de la figure 1 et de divers graphiques permettant de mettre en lumière les quantités annuelles incinérées ainsi que les taux de fonctionnement et d'enfournement des 5 dernières années. Il discute également des résultats opérationnels et formule divers commentaires. La présentation PPT est jointe au présent procès-verbal.

Un membre se questionne sur la situation qui prévaut actuellement en lien avec à la demande d'agrandissement de Stablex à Blainville qui a été bloquée par la municipalité. Il désire savoir si cela pourrait avoir un impact pour Lévis. Une réponse est fournie.

On souligne que le taux d'enfournement annuel de 81,5% et d'enfournement moyen à l'heure de 2.99 tonnes/heure sont excellents. M. Lemay souligne que plusieurs employés d'expérience sont partis à la retraite et que les nouveaux employés sont toujours en mode « Apprentissage » mais qu'ils s'améliorent et se perfectionnent constamment. Le taux d'enfournement pourrait croître au fil du temps et on pourrait retrouver les taux observés en 2018.

Un membre suggère que l'on précise la proportion de déchets solides incinérés par rapport à ceux qui sont enfouis au LET (41,5% en 2022). Cette suggestion sera prise en compte à l'avenir.

Les membres posent diverses questions sur le bilan 2022 du PGMR. M. Paré répond et indique qu'il fera suivre le résumé du bilan 2022 avec le compte-rendu de la rencontre.

SUIVI : Fournir le résumé du Bilan 2022 du PGMR

4. PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS EN 2022

Monsieur François Lemay énumère les principaux travaux réalisés en 2022 :

Réfractaires du four et de la tour de refroidissement:

- Réparation de l'entrée du four (1 et 7)
- Réparation des murs Ouest et Est (2,3 et 4)
- Réparation de la trémie Sud (5 et 6)

Divers:

- Réfection partielle de la pelle à déchets
- Réfection du ventilateur de sous-tirage
- Réfection partielle de l'entrée des gaz
- Réfection de sections de murs et de planchers
- Inspection de la plaque en acier inox (bas de la cheminée)

Travaux débutés en 2020 et toujours en cours:

- Ajout de personnel et formation
- Documentation des procédures d'opération
- Poursuite des efforts en SST (cadenassage, espaces clos, appareils de levage, etc.)
- Remplacement de la tour de refroidissement

Les activités et travaux spécifiques à l'année 2023 seront présentés à la rencontre de l'année prochaine.

5. SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET DE LA CARACTÉRISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES 2021

Mme Asselin revient d'abord sur les obligations de la Ville relativement au système de mesure en continu de l'incinérateur. Ce système est vérifié minimalement une fois par an.

Elle rappelle les paramètres analysés, c'est-à-dire les 5 paramètres faisant l'objet d'une norme spécifique :

- Matières particulaires
- HCl
- CO
- Dioxines et Furanes
- Hg

Mme Asselin mentionne également les 10 paramètres pour lesquels il existe des lignes directrices du *Conseil canadien des ministres de l'environnement*.

Les résultats des campagnes d'échantillonnage de 2022 ainsi que le comparatif avec les années précédentes sont présentés et commentés par Mme Asselin. Les résultats obtenus en 2022 sont très satisfaisants et ils sont cohérents avec ceux des dernières années. Soulignons que tous les paramètres ont été respectés et cela démontre le contrôle que nous avons sur les opérations et la qualité de nos rejets. Elle précise également que l'analyse des paramètres les plus sensibles a été réalisée par un laboratoire utilisant une méthode d'analyse plus précise que celle utilisée en 2021.

Mme Asselin rappelle que c'est Consulair qui est la firme spécialisée qui effectuera la campagne d'échantillonnage de 2023. Un nouvel appel d'offres sera lancé cet automne afin d'attribuer un nouveau contrat pour les campagnes d'échantillonnage annuelles des 3 ou 4 prochaines années.

Une question est posée sur l'opacimètre utilisé pour mesurer les particules émises à la cheminée. Une réponse est fournie.

Un membre suggère de présenter les paramètres mesurés en termes de masse à l'heure (mg/heure ou microgrammes par heure) ou en masse totale émise. Cela permettrait de les mettre en relation avec les quantités reçues. Nous évaluerons la possibilité d'intégrer ces informations dans le bilan 2023 et de les présenter aux membres du comité de vigilance.

6. AVIS DES ÉMISSIONS ÉLEVÉES

Cinq (5) paramètres doivent être mesurés en continu à la cheminée de l'incinérateur et respecter une limite précise. Des avis d'émission élevés sont émis et transmis au ministère de l'environnement lorsque la moyenne de ces mesures sur 1 heure, ou sur 4 heures dans le cas particulier du monoxyde de carbone, est dépassée. Les 52 heures totales de dépassement des limites observées en 2022 représentent moins de 0,7% du temps d'opération ce qui constitue un niveau très acceptable.

Mme Asselin souligne que le nombre d'avis d'émission élevée transmis au ministère a été de 4 pour l'année 2022. Ce nombre est semblable à celui des dernières années. Cela traduit la bonne opération de l'incinérateur comme mentionné précédemment.

7. QUESTIONS DIVERSES

Un membre pose une question les collectes de matières compostables non réalisées. M. Paré indique qu'il faut communiquer avec le 311 lors de situations semblables afin que la Ville puisse intervenir adéquatement.

Un membre formule des commentaires positifs sur la qualité des opérations et souligne la transparence par rapport aux résultats obtenus. Elle félicite les représentants de la Ville pour tout le travail réalisé et la rigueur de la présentation. Elle trouve que c'est très impressionnant, avec l'enjeu de la main d'œuvre en plus et elle nous tire son chapeau!

8. MOT DE LA FIN

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion est levée à 16h35.

Résolution 2022-03
Madame Mme Fleur Paradis propose la levée de la réunion, appuyée par Mme Geneviève Delisle-Thibeault.